

SECTEUR 3. RUE DE LA VALLÉE



<b>Superficie :</b>	0,98 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	12 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	12		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	1		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2027-2030		

À l'entrée est du bourg, le site est destiné à accueillir une nouvelle offre de logements.

L'accès au site doit être uniquement prévu sur une entrée/sortie sécurisée, le plus proche du tissu urbain existant. Cet accès doit déboucher dans un premier temps sur une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services).

Des espaces libres doivent être laissés pour l'aménagement d'accès futurs afin de ne pas enclaver le terrain plus au nord.

Une liaison douce permettant d'accéder aux équipements sportifs peut être mise en place.

Un alignement des façades, selon un axe est-ouest, doit être respecté au niveau des premières constructions, rue de la Vallée.

L'insertion dans le paysage doit être au cœur de la réflexion et du plan de composition du projet. À ce titre, un traitement végétalisé des limites séparatives et la préservation des vues sur la vallée doivent être étudiés.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.